

# Règlement d'Auvergne 2023



FÉDÉRATION  
FRANÇAISE  
DE CYCLISME



## Organisation :

La Coupe d'Auvergne constitue un ensemble de manches organisées par les clubs de BMX affiliés FFC des départements de l'Auvergne. Les clubs organisateurs devront avoir une piste agréée par la FFC. **Le règlement FFC de BMX sera applicable à la compétition et aux pilotes.** *Rappel : les plaques frontales et latérales sont obligatoires, ainsi qu'un maillot sur les protections type "dainese". Le casque doit être réglementaire, adapté au pilote et attaché.*

La Coupe d'Auvergne se déroule en plusieurs manches réparties sur la saison sportive de janvier à juillet.

Leur nombre est variable selon les années. Chaque club a la possibilité d'organiser une manche en accord avec les autres clubs.

Un planning est dressé à l'issue d'une réunion regroupant les clubs et les Comités Départementaux. Ce planning est dressé après l'édition du pré-calendrier National et Régional des compétitions de BMX FFC.

Le responsable du corps arbitral procédera à la constitution de l'équipe d'arbitres qualifiés. Les arbitres nommés devront être titulaire d'une licence FFC.



### Engagements :

Les pilotes de BMX de tous les Comités sont autorisés à participer dans leur catégorie. Les différentes catégories sont les suivantes :

| Catégories               | Années saison 2023      |
|--------------------------|-------------------------|
| Cruisers                 | A partir de 2007        |
| XL                       |                         |
| U7 : pré licenciés       | Garçons : 2017 et après |
|                          | Filles : 2016 et après  |
| U9 : poussins            | Garçons : 2015 / 2016   |
|                          | Filles : 2014 / 2015    |
| U11 : pupilles           | Garçons : 2013 / 2014   |
|                          | Filles : 2012 / 2013    |
| U13 : benjamins          | Garçons : 2011 / 2012   |
|                          | Filles : 2010 / 2011    |
| U15 : minimes            | Garçons : 2009 / 2010   |
|                          | Filles : 2008 / 2009    |
| U17 : cadets             | Garçons : 2007 / 2008   |
|                          | Filles : 2006 / 2007    |
| Hommes et Femmes 17 et + | Garçons : 2006 et avant |
|                          | Filles : 2007 et avant  |

### Particularités :

1. La catégorie XL est créée cette saison. Elle est réservée aux pilotes les plus âgés avec vélo de type Cruiser ou 20 pouces, sans pédale automatique et souhaitant faire une course loisir sans récompense. Chaque pilote devra disposer d'une licence les autorisant à faire de la compétition.
2. Les filles :  
Pour cette saison, la commission a eu la volonté de garder un enjeu sportif pour les filles. La commission a donc décidé trois règles pour 2023 :
  - Les filles et les garçons sont regroupés avec une année d'écart.
  - Les filles ou femmes auront leur propre finale par catégorie si le nombre le permet (+ de 4) ou sinon par catégories regroupées. Les récompenses seront remises en fonction du résultat de la finale.
  - Les filles peuvent faire deux finales en cas de qualification (mixte et filles).

Chaque pilote autorisé à être inscrit par son club et sans contre-indications médicale, devra avoir souscrit une licence FFC adéquate.

Tarif de l'inscription à une course départementales pour toutes les catégories : 10 € / pilote.

L'inscription dans la catégorie Cruisers est gratuite si le pilote est aussi inscrit en 20 pouces.



## Inscriptions :

Les guides des compétitions des clubs organisateurs seront envoyés à tous les clubs un mois à l'avance afin que chaque club puisse en informer ses pilotes et procéder aux inscriptions.

Ces guides devront indiqués, entre-autre :

- Nature de la compétition (ex. 1<sup>ère</sup> manche coupe d'Auvergne)
- Date et lieu de la compétition.
- Date limite des inscriptions.
- Heure de début des essais (prévisionnelle).
- Heure de début de la compétition (prévisionnelle)

Les inscriptions des pilotes se feront via cicleweb par chaque club.

Une semaine et demie avant la compétition (le jeudi soir), les inscriptions sont closes.

Le club organisateur devra communiquer la liste des pilotes inscrits sur cicleweb dès la clôture des inscriptions au responsable du corps arbitral ainsi qu'au secrétaire de la course, (si ce dernier est connu). Le corps arbitral diffusera la liste officielle des pilotes inscrits le lundi précédant la compétition.

Chaque pilote (ou famille de pilote) devra rigoureusement vérifier son inscription (Nom, Prénom, Numéro de plaque et **Catégorie**). En cas d'erreur ou d'oubli, le pilote ou sa famille devra prévenir au plus tôt son club qui l'avertira de la possibilité de l'ajout ou non à la course.

*Aucune modification ne sera faite le jour de la course. Autrement dit, si un pilote se déplace mais n'est pas inscrit, il ne pourra pas participer à la compétition.*



### Déroulement d'une manche de la Coupe d'Auvergne :

Le déroulement de la compétition est le suivant :

1°) La compétition commence par une période d'essai.

2°) Tous les pilotes réalisent 3 manches qualificatives.

3°) A la suite de ces manches qualificatives, les 4 premiers pilotes de chaque race poursuivront la compétition avec les phases finales.

4°) Pour les pilotes non qualifiés aux phases finales, ils auront la possibilité de participer aux manches B avec les autres pilotes non qualifiés. Ces manches seront intercalées avant les quarts, les demis et les finales.

L'objectif est que chaque pilote puisse concourir le plus de fois possibles et ainsi progresser.

### Classement :

Un classement est établi après chaque course suivant le règlement FFC. Les pilotes remportent des points en fonction de leur classement. Lors de la dernière épreuve, un classement général est réalisé en additionnant l'ensemble des points gagnés par pilotes.

Toutes les courses enregistrées au calendrier comptent pour le classement général de la Coupe D'Auvergne.

**Aucun joker** ne sera accordé aux pilotes pour l'élaboration du classement général.

**Aucun bonus** ne sera accordé aux pilotes qui auront participé à toutes les courses.

### Récompenses :

A l'issue de chaque manche de la Coupe d'Auvergne, un podium sera organisé après les finales.

Aucune récompense ne sera attribuée aux participants de la manche B.

Il est rappelé que, lors de la remise des récompenses, le pilote devra obligatoirement se présenter et avoir une tenue réglementaire (voir règlement FFC).

Les récompenses, sur l'ensemble de la Coupe d'Auvergne, sont offertes par les clubs auvergnats organisateurs.

Les 8 finalistes de toutes les catégories, filles et garçons, seront récompensés à la fin de chacune des courses.

Au niveau du classement général, un maillot et une plaque seront décernés aux vainqueurs de chaque catégorie lors de la dernière manche. L'ensemble des clubs financera ces récompenses (maillots et plaques).

